Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901847-20260227-PLOU26_NR05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 23
En exercice : 23 - Présents : 21
Qui ont pris part aux délibérations : 21

Séance du 27 février 2026

Le vingt-sept février deux mil vingt-six à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence d'Aline CHEVAUCHER, le maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, le maire, A. MARC, V. LE BOULCH, M. SAILLOUR, M. VILLENEUVE, H. BEAUMIN, D. CAZUC, H. GUENA, JJ. HIRRIEN, R. JEZEQUEL, M.Y. LE MESTRE, L. PENNORS, E. TANGUY, A. LE BIAN, A. BOUL'CH, JM. SEVERE, O. MONCUS, G. KERBIRIOU, K. KERNEIS, M.H. PETIT-CHOPIN, M. QUILLEVERE D. LE GALL

Excusés : JP. CAER, D. CAZUC

DÉLIBÉRATION N° 2026-27-02-02

Approbation du compte administratif «Budget Commune » 2025

Madame le Maire présente le compte administratif 2025 du Budget de la Commune
Madame le Maire rappelle la réunion de travail préalable effectuée avec Fabrizio Vitral Pinto Conseiller aux Décideurs Locaux-Direction Générale des Finances Publiques le 20 février 2026,

COMPTE ADMINISTRATIF 2025

FONCTIONNEMENT	
Recettes	*Dépenses*
2 080 600,50 €	1 423 371,04 €

INVESTISSEMENT	
Recettes	*Dépenses*
3 498 339,88 €	291 423,62 €

Excédent de fonctionnement	**657 229,46 €**

Excédent d'investissement	**3 206 916,26 €**
Report N-1	2 578 956,02

Soit un excédent de Fonctionnement de 657 229,46 euros

Soit un excédent d'Investissement de 3 206 916,26 euros

Après en avoir débattu,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres
sous la présidence de Hélène GUENA, le Maire s'étant retirée,
- Approuve le compte administratif 2025 de la commune.

Extrait certifié conforme
Le Maire,
Aline CHEVAUCHER

MAIRIE DE PLOUENAN 29 (Finistère)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture et publication ou notification